



Milieux agricoles à Grand Hamster à Walhenheim (Identifiant national : 420030469)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 2674013)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : F. Schaller, Office de Génie Écologique - O.G.E. / MORATIN R., Odonat, - 420030469, Milieux agricoles à Grand Hamster à Walhenheim. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7 P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/420030469.pdf>

Région en charge de la zone : Alsace

Rédacteur(s) : F. Schaller, Office de Génie Écologique - O.G.E. / MORATIN R., Odonat

Centroïde calculé : 992352°-2431510°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 26/06/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 26/10/2021

Date de première diffusion INPN :

Date de dernière diffusion INPN : 07/12/2021

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Bas-Rhin
- Commune : Hochstett (INSEE : 67203)
- Commune : Mommenheim (INSEE : 67301)
- Commune : Bernolsheim (INSEE : 67033)
- Commune : Wahlenheim (INSEE : 67510)

1.2 Superficie

133,69 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 172

Maximale (mètre): 186

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF de type 2 appartient à un ensemble de ZNIEFF de type 2 regroupant des terrains agricoles dominés par la grande culture et principalement la maïsiculture. Les terrains concernés sont caractérisés par un sol loessique, particulièrement fertile. Cet ensemble a été désignée pour son importance dans le maintien de deux espèces protégées en limite d'aire : le Grand hamster (*Cricetus cricetus*) ainsi que, localement, le Crapaud vert (*Bufo viridis*).

Spécifiquement, le Grand Hamster affectionne tous les secteurs de sols loessiques profonds et non inondables. Pour le Crapaud vert, les lieux de reproduction sont souvent des sites artificiels (gravières).

Ces secteurs ne sont pas indicateurs de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Cependant, la France a une responsabilité particulière pour ces espèces.

En Alsace, le Grand Hamster vit principalement en plaine agricole. Il a besoin de sols secs et profonds pour creuser son terrier. On le trouve principalement dans les champs de céréales à paille d'hiver (blé, orge) et de luzerne et, dans une moindre mesure, dans les champs de betterave et de chou.

Le Crapaud vert affectionne plus particulièrement les milieux rudéraux et cultivés sous forme de jachères arides, de jardins, de parcs, de gravières et d'anciens sites miniers, voire certaines zones urbaines. Il se reproduit dans des points d'eau relativement profonds et permanents, dépourvus de végétation aquatique ou faiblement végétalisés avec une faible lame d'eau sur les berges.

D'autres espèces patrimoniales sont favorisées par les actions menées pour la sauvegarde du Grand Hamster, comme le lièvre (*Lepus europaea*) ou la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*).

SECTEUR DE WALHENHEIM :

Le site abrite la dernière population relictuelle connue de Grand Hamster au Nord de la Zorn, isolée des principaux noyaux proches de Strasbourg, sur une superficie réduite puisque seules 4 communes sont partiellement concernées.

Le Crapaud vert n'y est pas connu.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Lit mineur

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Critères d'intérêts patrimoniaux- Ecologique- Faunistique- Mammifères	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Il s'agit d'un secteur agricole délimitée par l'A4 à l'Ouest, le village de Wahlenheim à l'Est, le pied du Tollberg et le vallon du Rissbach au nord, et le chemin communal du Rott au Sud.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Infrastructures et équipements agricoles	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 		<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
11.1 <i>Monocultures intensives</i>	82.11 <i>Grandes cultures</i>			94	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>E2.6 Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornement</i>	<i>81 Prairies améliorées</i>			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<i>86 Villes, villages et sites industriels</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	61458	<i>Cricetus cricetus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand hamster,</i> <i>Hamster commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS, MAJ 2021 (BDD GEPMA)	Faible			2010 - 2010

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	61458	<i>Cricetus cricetus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
				Protection de l'habitat du hamster commun (<i>Cricetus cricetus</i>) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	AMAND B., DUPONTEIL A., STROSSER P., BOOS M.	2012	Plan national d'action en faveur du Hamster commun 2012 - 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
	Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA)	2005	Notation des types de sols en fonction de leur adaptation aux exigences écologiques du Hamster commun. Étude produite à la demande de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) Alsace, Strasbourg, 5 p.
	Baumgart, G.	1996	Le hamster d'Europe (<i>Cricetus cricetus</i> L. 1758) en Alsace. 1) Données anciennes et récentes (1546 - 1995). 2) Hypothèses sur les causes de sa régression. Rapport réalisé pour l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Paris, 267p. + annexes.
	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.	2012	Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la protection de l'habitat du hamster commun (<i>Cricetus cricetus</i>).
Informateur	Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace		
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		
	ONCFS		
	ONCFS, MAJ 2021 (BDD GEPMA)		